

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblée publique de consultation** : (19 h 05)
→ **Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22010Ra, 22015Hb, 22017Hc et 22023Hc,***
R.C.A.2V.Q. 204
(réf. : Terrain appartenant à Hydro-Québec à l'intersection de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ornière)

3. **Demande d'opinion** : (19 h 50)

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22001Ip, 22013Ip, 22019Ip, 22020Ip, 22021Ip, 22112Cb, 22115Ia, 22116Ia, 22117Cc, 22119Ib, 22121Ib, 22122Cc, 22506Ip, 22507Ip, 22511Ip, 22613Ip, 22617Ip, 22618Ip, 22619Ip et 22622Ip,*
R.C.A.2V.Q. 206
(réf. : Omnibus entreposage extérieur - quartier DLS)

4. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (20 h 15)

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL DE QUARTIER

DUBERGER-LES SAULES



INVITATION

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 10 mai 2017, à 19 h,
au centre communautaire Duberger,
salle RC-06
2341, rue de la Rivière-du-Berger

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22010Ra, 22015Hb, 22017Hc et 22023Hc,*

R.C.A.2V.Q. 204

(réf. : Terrain appartenant à Hydro-Québec à l'intersection de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ornière)

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 22010Ra, 22015Hb, 22017Hc et 22023Hc.

Ces zones sont situées approximativement du côté est du boulevard de l'Ormière, entre l'avenue Chauveau au nord et le boulevard Fontenelle au sud, comme illustrées par une trame grise sur le plan ci-contre.

Le requérant de la demande de modification, Hydro-Québec, désire vendre une partie de terrain excédentaire à l'emprise hydroélectrique. Ce terrain, d'une superficie d'un peu plus de 5 000 m², se localise dans le quadrant nord-est de l'intersection du boulevard de l'Ormière et de l'avenue Banville (partie du lot 1 259 742 du cadastre du Québec) comme illustré par des pointillés blancs sur le plan ci-contre. Hydro-Québec demande à l'Arrondissement que ce terrain puisse être développé pour des fonctions résidentielles de gabarit et de densité semblables aux terrains localisés tout juste au sud.

Ainsi, les modifications proposées au Règlement sur l'urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet consistent à :

Pour le plan de zonage :

- Agrandir la zone 22023Hc à même une partie des zones 22015Hb et 22010Ra qui sont réduites d'autant.
- Indiquer un écran visuel d'une profondeur de 2 mètres aux limites nord et est de la partie du lot 1 259 742 du cadastre du Québec qu'Hydro-Québec désire vendre, pour éviter l'empiètement (stationnement, autre) sur les espaces publics.

(suite)

Pour la grille de spécifications de la zone 22023Hc agrandie:

- Apporter diverses modifications concernant la densité et le gabarit des bâtiments principaux, de même que les normes relatives au stationnement, aux accès et aux matériaux de revêtement extérieur.

Plan de localisation

